

L'actualité RSE en Europe pour le secteur postal



POST EUROPE
VOTRE LIEN AVEC L'EXPERTISE POSTALE

PostEurop, un acteur engagé pour dynamiser la Responsabilité Sociale d'Entreprise

PostEurop s'engage en faveur de la Responsabilité Sociale d'Entreprise depuis 2006. Aujourd'hui, la publication de la troisième édition de la Brochure de bonnes pratiques, à nouveau marquée par le nombre important de contributions de ses membres, est une nouvelle occasion de mettre en avant le dynamisme du secteur en matière de RSE. Les 48 pratiques collectées montrent que la RSE est une préoccupation majeure pour les opérateurs postaux en Europe.

Cet engagement fort du secteur postal à travers le cercle RSE répond à trois objectifs clés :

- Dans le cadre de la transformation rapide et continue du secteur, il est indispensable de promouvoir son aspect innovant et moderne en termes de RSE vis-à-vis des parties prenantes tant internes qu'externes,
- Les employeurs se doivent de mettre en avant leur capacité à s'adapter au changement de manière socialement responsable grâce au dialogue social européen qui est une obligation légale,
- L'échange permanent de bonnes pratiques entre les membres de PostEurop doit permettre au secteur postal de créer une dynamique pour développer toujours plus de solutions innovantes en termes de RSE.

Ces objectifs constituent des leviers pour assurer le développement responsable du secteur et offrir de nouvelles opportunités de croissance.



Chiffres clés

- **146 bonnes pratiques RSE issues de 31 membres de PostEurop** collectées grâce aux Brochures RSE 2013, 2014 et 2015
- **7 lettres d'information RSE Poste&Vous** afin d'assurer un suivi des initiatives sociales et RSE en Europe
- **23 projets** financés par la Commission Européenne
- **9 Déclarations Communes** signées par les partenaires sociaux européens



Sommaire

- **L'Europe & vous** 2
 - *Projet sur la gestion du stress, conférence finale*
 - *Mieux légiférer, le nouveau défi de l'UE*
 - *Un socle européen de droits sociaux pour mieux incarner l'Europe*
- **Postes d'Europe** 3
 - *Accord syndical chez Deutsche Post DHL Group*
 - *Hausse des rémunérations chez Österreichische Post AG*
 - *Poste Italiane sponsorise un meeting international sur l'environnement*
 - *Les prises de parole de PostEurop*
- **Actualité des États membres** 4
 - *Réforme du droit de grève au Royaume-Uni*
 - *Les partenaires sociaux estoniens renouent avec les accords tripartites*
 - *Plus de flexibilité pour les salariés néerlandais*
 - *Révision de la législation sur les CDD en Pologne*



L'Europe & vous



Projet sur la gestion du stress, conférence finale

La conférence finale du projet Leonardo Da Vinci « Partenariat de formation pour la gestion du stress dans le secteur postal » s'est tenue le 26 juin à Paris. Elle a été une occasion unique de présenter les résultats du projet concernant les principaux facteurs de stress identifiés parmi les partenaires du projet, mais aussi de partager les meilleures pratiques en termes de formation.

Parmi les principaux facteurs de stress identifiés, la pression liée au temps et à la charge de travail, l'incertitude face à l'avenir, l'injustice organisationnelle et le déséquilibre entre vie privée et professionnelle. Le manque de participation aux décisions et le manque de reconnaissance générale sont d'autres facteurs importants. Afin de faire face à ces facteurs de stress, 14 bonnes pratiques de formation pour les

cadres intermédiaires ont été présentées tout au long du projet. Par exemple, la campagne de prévention de La Poste Suisse, « I feel good », qui a pour objectif de soutenir la performance de ses employés en les informant sur les comportements à adopter vis-à-vis de la santé mentale. De même, la poste grecque a mis en place une formation qui vise à aider les cadres intermédiaires à identifier le stress, détecter les signaux d'alarme, interpréter, évaluer et gérer ce type de situations. Par ailleurs, Le Groupe La Poste a présenté sa nouvelle procédure de prévention et de traitement du harcèlement sexuel et moral qui comporte une formation dédiée.

La conférence a également permis d'échanger sur le management du stress dans d'autres secteurs avec la participation de l'EU-OSHA, Edenred, Crossknowledge ou encore D-Sides.



Mieux légiférer, le nouveau défi de l'UE

Avec son programme « mieux légiférer », la Commission vise à rassurer les eurosceptiques. Elle cherche aussi le soutien de la société civile en souhaitant améliorer la transparence du parcours législatif.

Pour commencer, la Commission va revoir sa procédure d'élaboration du droit communautaire. Tout projet de texte fait actuellement l'objet d'une étude préalable d'impact sur les incidences économiques, sociales et environnementales, élaborée par les services de la Commission. Ces évaluations ont souvent été critiquées pour leur caractère approximatif et suspectées de n'être qu'un exercice de style. À l'avenir, un comité d'examen de la régulation devra valider les analyses avant de poursuivre la construction des textes. Ce comité sera composé de six membres : trois de l'administration européenne et trois experts. Il donnera son avis sur la pertinence de poursuivre l'initiative. Quant aux ONG et aux organisations professionnelles, elles pourront fournir des recommandations. Mais la décision finale restera toujours aux mains de la Commission, et en particulier de son premier vice-président, Frans Timmermans, garant du processus.

Démocratiser REFIT

Autre nouveauté, la Commission souhaite donner plus de légitimité démocratique à la procédure de REFIT (regulatory fitness and performance programme) qui passe en revue la législation existante pour la simplifier ou supprimer les lois inutiles. Pour répondre aux critiques de la société civile sur l'arbitraire des décisions prises, une plateforme des parties prenantes comprenant 28 représentants des États membres et une vingtaine de représentants de la société civile (ONG, syndicats, représentants des entreprises) sera créée pour faire des propositions concrètes de réformes des textes existants.



Un socle européen de droits sociaux pour mieux incarner l'Europe

La Commission prévoit d'élaborer un socle de droits minimum en matière de protection sociale « pour éviter la course au moins disant » et « améliorer la convergence sociale ». L'idée est que le citoyen européen perçoive que les retombées sociales de l'intégration européenne ne se limitent pas au dumping social.

Poursuivant l'objectif de réconcilier le citoyen avec le projet européen, la Commission européenne a annoncé qu'elle allait travailler à l'élaboration de standards minimaux en matière de protection sociale afin de renforcer la dimension sociale de l'intégration européenne.

La Commissaire en charge de l'Emploi et des Affaires sociales, Marianne Thyssen, a cité, comme exemples, la définition d'un niveau de couverture minimum pour l'indemnisation chômage, d'un revenu minimum, la mise en place d'un accès aux soins de santé basiques, etc.

Pourtant aucune législation n'a été envisagée sur le sujet compte tenu des limites de compétence de l'Union Européenne en la matière. L'enjeu est de mettre en place des politiques de coordination qui permettent d'accélérer la convergence sociale afin que les citoyens perçoivent aussi les bénéfices de l'intégration européenne.





Postes d'Europe



Accord syndical chez Deutsche Post DHL Group

Le 5 juillet, le syndicat Verdi et Deutsche Post DHL Group (DPDHL Group) sont parvenus à un accord sur une convention collective pour les 140 000 employés de la société en Allemagne. « Ce qui a été un conflit long et difficile fait maintenant partie du passé » souligne le directeur de la division Post – eCommerce - Parcel.

Le résultat des négociations porte sur l'extension de la protection des employés contre les licenciements secs précédemment valable jusqu'au 31 décembre 2015. En effet, elle a été prolongée de quatre ans et désormais valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Des garanties ont par ailleurs été données aux livreurs de colis actuels qui resteront

des salariés de la société Deutsche Post AG. Les horaires de travail de 38,5 h par semaine ne changeront pas. Les 140 000 employés obtiendront également une augmentation de salaire échelonnée.

Le 1^{er} octobre 2015, ils recevront une prime de 400 €. Le 1^{er} octobre 2016, ils bénéficieront d'une augmentation de salaire de 2%, puis d'une autre de 1,7% le 1^{er} octobre 2017. La convention collective expirera le 31 janvier 2018 après une période de 32 mois.

Il a également été mis un point final aux discussions concernant les 49 sociétés régionales de livraison de colis DHL récemment créées : elles conserveront la forme juridique qu'elles avaient à la date de leur création.



Poste Italiana sponsorise un meeting international sur l'environnement

international sur l'environnement

Les 11-12 septembre a eu lieu à Rome le meeting international « Justice environnementale et changement climatique » en vue de la Conférence sur le Changement Climatique (COP 21) qui se tiendra à Paris en décembre. Des hauts représentants de l'Eglise Catholique, des experts et des leaders impliqués dans les négociations internationales, comme l'Envoyé Spécial du Président de la République française pour la protection de la planète, Nicolas Hulot, ont pris part à cet événement.

L'Administrateur Délégué de Poste Italiana, Francesco Caio, a présenté lors de la journée de clôture les points-clés du Plan d'Action de l'entreprise Poste 2020 qui conjugue la protection de l'environnement avec l'inclusion sociale, et l'innovation digitale.

Il a souligné que la stratégie « verte » de Poste Italiana reprend l'Encyclique du Pape François sur l'environnement et est en accord avec les directives des Nations-Unies.

« Un nouveau modèle d'économie soutenable – a affirmé M. Caio – engage les entreprises à faire face aux défis du changement climatique, de la pauvreté et l'inégalité tout en réorientant leurs modèles économiques et en transformant les menaces en opportunités. Une entreprise responsable établit ses stratégies de développement tout en s'engageant volontairement sur des aspects tels que la qualité du travail, le bien-être des employés, le respect de l'environnement et la recherche d'une meilleure équité et inclusion sociale ».

A la clôture de la conférence, Sa Sainteté le Pape François a reçu pendant son audience des représentants de tous les niveaux de Poste Italiana. Cette rencontre a été l'occasion d'offrir au Pape François, le vélo écologique des facteurs.



Hausse des rémunérations chez Österreichische Post AG

Un accord intervenu le 18 juin entre Österreichische Post AG et les représentants du syndicat de la Poste et des Télécommunications (GPF) prévoit une augmentation salariale moyenne de 2,2%, avec un minimum assuré de 40 € mensuels. Pour

les salaires les plus bas de l'entreprise, cette garantie minimum équivaut à une augmentation de 3,4%. Les primes et suppléments pour le travail de nuit progresseront, elles, de 2,2%. L'accord est applicable du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Les prises de parole de PostEurop

- PostEurop a contribué à l'atelier « Travailler ensemble pour relever le défi du CO₂ dans le transport routier » organisé par l'Association des Constructeurs Européens d'Automobiles (ACEA) le 5 mai afin de partager les meilleures pratiques du secteur postal en matière d'éco-conduite
- Participation à la conférence « Construire un avenir durable » organisée le 18 juin par whatnext4u?
- Contribution au livre *Réinventer la poste, construire un avenir durable*, de Derek Osborn, expert postal, avec l'article intitulé « Le secteur postal, pionnier de la RSE en Europe »
- Intervention lors du séminaire « Des emplois à l'ère du numérique » de Confrontations Europe le 9 juillet



Actualité des États membres



Réforme du droit de grève au Royaume-Uni

C'était l'une des mesures phare du candidat David Cameron aux dernières élections. Le «Trade Union Bill», déposé devant le Parlement le 15 juillet, vient durcir les conditions de vote requises en Grande-Bretagne pour déclencher une grève.

Il prévoit que la participation doit être au minimum de 50% pour que le scrutin d'une grève soit validé. Dans les services publics jugés essentiels (santé, éducation, transport, pompiers ou encore nucléaire et surveillance des frontières), un double seuil sera mis en place, puisqu'il faudra aussi qu'au moins 40% du corps électoral soient favorables à la grève pour que le mouvement ait lieu.

Le projet prévoit par ailleurs que tout vote en faveur d'une grève aura une durée limitée de quatre mois. Les entreprises auront également le droit d'avoir recours à des intérimaires pour remplacer les grévistes.

50 % de participation minimum pour valider le scrutin de grève au Royaume-Uni.



Les partenaires sociaux estoniens renouent avec les accords tripartites

Après une pause pendant la crise financière, les partenaires sociaux ont conclu avec l'Etat en mai dernier un nouveau pacte social pour 2015-2016. Concernant le marché du travail, le pacte prévoit d'amender la loi sur les relations de travail, de réviser le dispositif de chômage partiel, de prendre des mesures incitatives au temps partiel. D'autre part, il vise également à créer un fonds pour les indemnités de licenciement économique et à évaluer la politique active de l'emploi. Par ailleurs, un dispositif pour encourager la formation des travailleurs salariés et des chômeurs sera mis en place. De plus, l'augmentation des salaires devra prendre en considération le niveau de l'inflation et la hausse de la productivité dans le secteur concerné. Enfin, toute augmentation des rémunérations dans le secteur public ne devra pas être supérieure à celle du secteur privé.



Plus de flexibilité pour les salariés néerlandais

L'amendement à la loi sur le temps de travail a été adopté en avril dernier. Il reconnaît le droit au salarié avec une ancienneté d'au moins 26 semaines, de demander à l'employeur une modification de son temps de travail, de sa répartition ou de son lieu de travail. Il doit faire sa demande au moins deux mois avant l'application de l'aménagement sollicité et l'employeur doit lui répondre au moins un mois avant cette date.



Révision de la législation sur les CDD en Pologne

Le droit polonais sur le CDD était jugé non conforme au droit communautaire car n'assurant pas de protection suffisante aux salariés employés sous cette forme. Une loi adoptée cet été vient y remédier en limitant la durée maximale d'emploi sous CDD à 33 mois et le nombre de contrats successifs à trois. Si ces dispositions ne sont pas respectées, le travailleur est considéré comme un permanent, sauf dans des cas spécifiés. La nouvelle législation permet également de recourir à un CDD pour permettre de vérifier les qualifications et les compétences d'une nouvelle recrue.

AGENDA

• 14 octobre

Remise des Coups de Cœur RSE 2015 de PostEurop lors de la Plénière annuelle, Chypre

• 17 & 18 novembre

Séminaire de formation du Comité européen de Dialogue Social sur les nouveaux services, Bruxelles

• 10 décembre

Réunion du Conseil d'Administration de PostEurop, Bruxelles

